

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2025

Le 30 juin 2025 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 26 juin 2025

Présents

Serge GERVAIS, Michel CHAIGNEAU, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Lucie TROTIGNON.

Absents excusés : Jean-Paul BOTTIER (pouvoir donné à Denis GARNIER), Clémentine DENIS (pouvoir donné à Serge GERVAIS)

Absents : Vivien BRUNEAU, Denis RAGUIN

Ordre du jour

- Approbation du PV de séance du 14 avril 2025 ;
- Voirie : devis travaux 2025, accord subvention FDSR ;
- Logement dit du « Bar-restaurant » : devis fenêtres et volets, accord subvention DETR, loyer mensuel ;
- Logement derrière la mairie : devis porte ;
- Fête nationale : devis feux d'artifice ;
- Demandes de subventions : coopérative scolaire Charnizay, association sportive ;
- Mise en place d'un Mémorial de la Shoah : proposition de l'association des Maires 37 ;
- Conseil d'école du 17 juin : compte rendu ;
- Bar : régie/régisseur, formation Permis d'Exploiter ;
- Rapport de suivi des consommations ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) : délibération avant le 15 juillet 2025 ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

Approbation du PV de séance du 14 avril 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Voirie : devis travaux 2025, accord subvention FDSR

Suite à la consultation du 10 mai 2025, concernant les travaux de voirie 2025 des CR n° 145 Les Bienneries et VC n° 4

Rte d'Obterre, des deux devis reçus : EIFFAGE 28 615.20 € HT / 34 338.24 € TTC,

VERNAT 28 333.40 € HT / 34 000.08 € TTC,

et présentés aux membres présents, le conseil municipal porte son choix sur l'entreprise le moins-disant, à savoir VERNAT. Par ailleurs, le conseil départemental a fait part le 16 juin dernier de son accord de subvention de 7 040€ au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2025.

Logement dit du « Bar-restaurant » : devis fenêtres et volets, accord subvention DETR, loyer mensuel

Les membres présents, qui ont pris connaissance des devis :

JOURNAUD 17 749.56 € HT / 18 725.79 € TTC

CHABOISSON 14 694.58 € HT / 17 633.50 € TTC, retiennent ce dernier.

Ces travaux bénéficient d'une subvention de 5 877.83 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025.

Ils fixent le loyer mensuel à 350 € hors charges.

Logement derrière la mairie : devis porte

Par ailleurs, il convient de remplacer la porte du logement situé derrière la mairie et pour laquelle deux devis sont présentés au conseil municipal : JOURNAUD 1 200.42 € HT / 1 266.44 € TTC et CHABOISSON 1 383.00 € HT / 1 459.07 € TTC, qui retient le moins-disant.

Fête nationale : devis feux d'artifice

Des devis reçus : PYRO-FETES 1 600.00 € TTC et PYRO CONCEPT 1 316.67 € HT / 1 580.00 € TTC, les membres présents retiennent celui de PYRO CONCEPT qui a fait une remise 500 €.

Demandes de subventions : coopérative scolaire Charnizay, association sportive

Le conseil municipal émet un avis favorable aux demandes de subventions et votent :

1 050 € (soit 350 €/2023 + 350 €/2024 + 350 €/2025) pour la coopérative scolaire de Charnizay, d'une part et,

1 600 € (soit 800 €/2023-2024 + 800 €/2024-2025) en faveur de l'Association sportive Chamizay/St-Flovier/Fléré, d'autre part.

Mise en place d'un Mémorial de la Shoah : proposition de l'association des Maires 37

L'AREHSVAL, Association de Recherches et d'Études Historiques sur la Shoah en Val de Loire, suite à son travail de recherches, a dénombré 1011 personnes juives déportées à partir de l'Indre et Loire de 1942 à 1944.

Ces personnes ont perdu leur liberté dans notre Département, certaines d'entre elles vivaient dans les villages ou les hameaux de notre belle Touraine où polices allemande et française sont venues les rafler. D'autres, de passage, ont été arrêtées sur la ligne de démarcation. D'autres enfin ont été emprisonnées ou internées au Camp de la Lande à Monts, avant d'être déportées.

L'AREHSVAL, en partenariat avec le Comité Français pour Yad Vashem, a décidé de créer un Mémorial des noms des déportés juifs. La mise en place dans un lieu public d'un monument, avec le nom des 1011 personnes juives déportées, permettrait à tous nos concitoyens de connaître cet épisode tragique de l'histoire de notre Département. C'est de Tours d'où sont partis les trains convoyant tous les juifs arrêtés dans le Département et c'est pourquoi ce mémorial sera installé sur le parvis du Château de Tours, sur l'Esplanade des Justes parmi les Nations, avec la plaque des Justes d'Indre et Loire - personnes ayant sauvé des Juifs – qui sera déplacée auprès de la nouvelle stèle.

Dans la mesure où les victimes de ces actes étaient issues de tous les territoires du Département, sous l'impulsion de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire et afin de faire vivre le devoir de mémoire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'AREHSVAL qui pourrait être de 100 €.

Ces fonds seront affectés à la création du Mémorial des déportés juifs d'Indre-et-Loire à Tours.

Ceci étant exposé l'assemblée délibérante, qui souhaite associer la commune de Charnizay à l'élan départemental en faveur de la création d'un Mémorial des déportés juifs d'Indre-et-Loire, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'AREHSVAL et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Conseil d'école du 17 juin : compte rendu

Mme Dorothée LEGAY est nommée à l'école de Charnizay pour la rentrée de septembre 2025 en lieu et place de Mme Claire PAPILLAULT.

Les effectifs du RPI Charnizay / St-Flovier prévus pour la rentrée 2025-2026 sont de 61 élèves :

Charnizay : 5 Petite Section, 7 Moyenne Section, 8 Grande Section

St-Flovier : 8 Cours Préparatoire, 16 CE1, 3 CE2, 8 CM1 et 6 CM2.

Bar : régie/régisseur, formation Permis d'Exploiter

MM. LACOFFRETTE, 2^{ème} adjoint, et GARNIER, conseiller municipal, sont suivis la formation et obtenu le Permis d'Exploiter la licence IV. Après la déclaration réglementaire auprès des services de la préfecture, la création compliquée d'une régie de recettes et la nomination de régisseur(s) le bar pourrait ouvrir à nouveau ses portes sans, toutefois, y vendre d'alcool. Le temps est encore à la réflexion.

Rapport de suivi des consommations ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) : délibération avant le 15.07.2025

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi "Climat et Résilience") qui fixe notamment l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L2231-1 qui dispose que le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols qui apporte des précisions concernant le contenu du rapport communal ou intercommunal sur l'artificialisation des sols.

Considérant :

Que le rapport triennal a pour objectif de suivre et d'analyser la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le territoire communal ou intercommunal,

Que la loi Climat et Résilience définit la consommation d'espaces comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés,

Que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine propose un rapport des consommations ENAF 2021 et 2022 pour l'ensemble du territoire communautaire,

Que le rapport proposé intègre les données communales,

Que le rapport analyse l'ensemble des données des fichiers fonciers 2021/2022 et intègre un système de correction cohérent avec la notion de consommation d'ENAF définie par la loi Climat et Résilience.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les consommations d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers affectés à la commune de Charnizay,
- d'autoriser la publication et la transmission du rapport :
 - au Préfet de Département.
 - au Président de la Région Centre Val de Loire.
 - au Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine,
- d'autoriser M. GERVAIS Maire de la commune, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la diffusion de ce rapport.

Questions diverses

- remerciements de la famille DAVEAU pour la gerbe à l'occasion des obsèques de M. Michel DAVEAU, ancien élu ;
- de nouveaux jeux commandés pour l'aire de jeux située en bout du parking derrière la mairie ;
- la journée du Téléthon est fixée au samedi 06 décembre : gym, danse, foot, tennis de table... et repas sont au programme. La prochaine réunion de préparation aura lieu le 08 septembre à 20 h 30 à la mairie ;
- deux experts en assurance, se rendront le 23 juillet prochain à La Petite Mostière, pour émettre un avis sur un éventuel défaut de traitement des eaux pluviales communales provoquant des mouvements sur la fondation du mur façade de M. Quentin DAVEAU avec présence de fissures. L'enjeu du sinistre pourrait être de l'ordre de 20 000 € ;
- état de frais de 1 258.15 € relatif à un soit-disant accident de travail qu'aurait eu Mme Ludiwine FROGER le 17 juin 2024, précédente ATSEM qui a obtenu la prescription le 23 juillet 2024 de séances de kinésithérapie et qui a démissionné le 31 juillet 2024 ;
- moins de 1000 habitants : listes bloquées avec parité hommes-femmes. La commune de Charnizay comptant moins de 500 habitants, le conseil municipal ne sera composé aux prochaines élections 2026 que de 11 membres ;
- toujours des incivilités de dépôt sauvage de déchets ménagers et/ou destinés à la déchèterie ;
- un bac roulant jaune sera mis en place à La Cornetterie ;
- les jeunes gens, invités à une réunion de famille le 14 juin à la salle des fêtes et à l'origine de la casse des vitres, porte d'entrée et volets en bois de la maison de maître, ainsi que du début d'incendie, ont été identifiés et conviés à nettoyer en présence de leurs parents ;
- la statue de l'église à restaurer partira après les grandes vacances ;
- François LACOFFRETTE et Jean-Paul BOTTIER rencontreront Olivier LORAIN/OLOGRAPH pour le panneau des activités économiques. Commander un nouveau panneau pour le Gîte de Belle Lande.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 09.